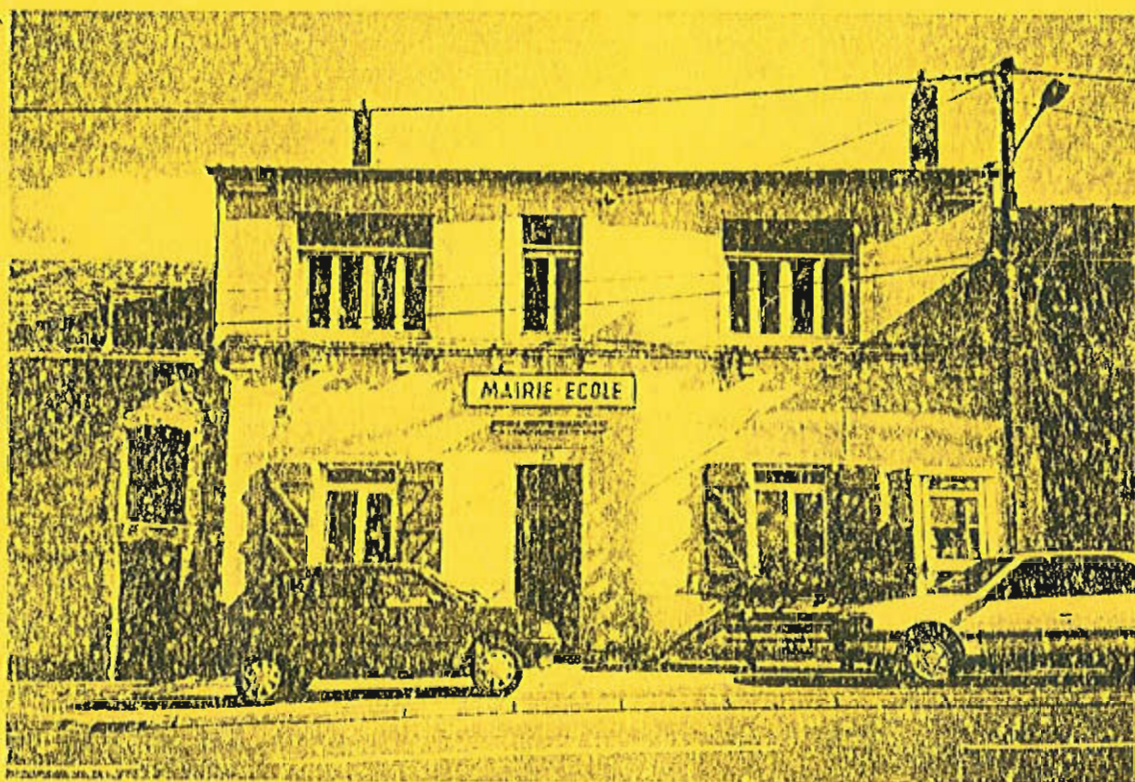
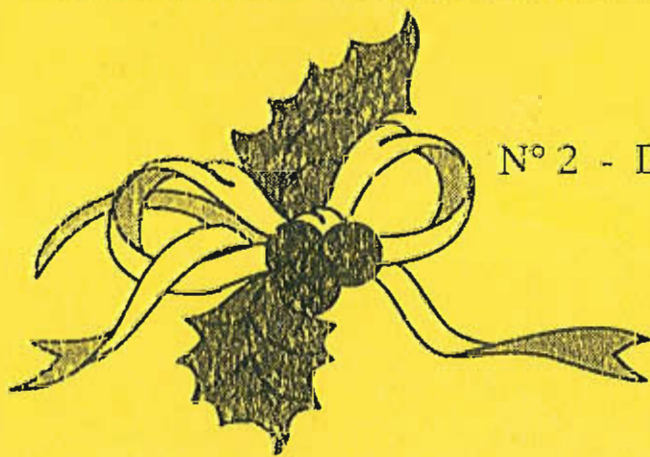


# BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 2 - Décembre 1995



# BEUX *Info*

N° 2 - Décembre 1995

## SOMMAIRE

1	Sommaire
3	Le mot du Maire
4-5	Compte-rendu des conseils municipaux
6	Informations communales Etat-civil, liste électorales...
7	Programme de travaux 96
8-9	Centrale d'enrobés de Solgne
10 à 13	Projet de salle communale
14-15	Le prix de l'histoire
16-17	Coup d'oeil sur les mercredis récréatifs
18	Conseils de fleurissement
19-20	Visite de St-Nicolas aux enfants de Beux
21	Page d'informations paroissiales
22	Armée de terre - Calendrier des concours 96



## LE MOT DU MAIRE



La fin de l'année est traditionnellement le moment privilégié à la fois pour dresser le bilan de l'année qui s'achève et prévoir les actions à entreprendre au cours de celle qui s'annonce.

En ce qui concerne le bilan, l'année 95 restera marquée par le changement de municipalité et la mise en route de plusieurs réflexions concernant notamment les bâtiments communaux.

Cette réflexion est en cours d'aboutissement, grâce à votre participation massive au sondage qui a été effectué sur le projet de salle communale. Cette participation qui avoisine les 80% est le signe évident que les citoyens s'intéressent à la vie de leur commune quand un projet leur tient à coeur. Espérons que cet engouement pour un tel équipement sera suivi par une participation effective et durable aux activités qui y seront organisées !

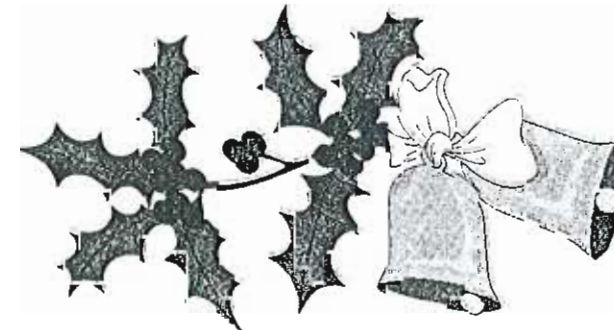
Les projets pour 1996 que ce soit la rénovation du logement au dessus de l'école, le programme de voirie ou plus modestement la poursuite de l'embellissement du village seront quant à eux, largement développés dans ce numéro, je ne m'y attarderai donc pas.

Le début d'année étant également réservé aux voeux, je forme ceux de santé et de prospérité à l'adresse de tous mes concitoyens. Que ceux qui n'ont pas de travail en trouve, que ceux qui ont un emploi puisse le conserver et que la santé et le moral permettent à chacun de concrétiser ses projets malgré les difficultés de la vie quotidienne.

Mis à part ces voeux traditionnels, j'aimerais également que les habitants de notre village réapprennent à vivre ensemble. Dialogue, entraide, solidarité contribueraient à renforcer les liens entre nous et à nous faciliter mutuellement la vie de tous les jours.

Famille, commune, nation, voilà les trois cercles essentiels de la vie en société qui permettent aux hommes de surmonter bien des difficultés. Pensons-y dans notre vie de tous les jours.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.



Bernard GUITTER

## Compte-rendu des conseils municipaux

-----Séance du 12 octobre 1995 -----

### Budget supplémentaire de 1995

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de budget supplémentaire présenté par le maire et qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : + 101.764 F.  
Section d'investissement : + 44.564 F.

### Programme de travaux 96

Afin de préparer les demandes de subventions auprès des services du département, le conseil a adopté le programme des travaux qui seront réalisés en 1996 à savoir :

- réfection de la voirie rue de Luppy et rue des chênes
- aménagement des trottoirs à la Haute-Beux.

### Etat prévisionnel des coupes en forêt communale

Le conseil approuve l'état prévisionnel des coupes en forêt communale présenté par l'O.N.F. et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Le conseil décide de maintenir le prix du stère de bois de chauffage, façonné en forêt, à 50 F.

### Droit de préemption urbain ( D.P.U. )

Le conseil décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols de la commune. ( unanimité )

Ce D.P.U. permettra à la commune de se porter prioritairement acquéreur lors de ventes de parcelles affectant les propriétés bâties ou pouvant l'être. Ce droit ne s'exercera bien-sûr que pour des immeubles mis en vente et qui pourraient servir à réaliser un projet d'intérêt communal. Ce droit de préemption ne peut pas s'exercer sur des parcelles de terres agricoles c'est à dire situées en zone N.

Concrètement, comment les choses se passent si vous souhaitez vendre une parcelle constructible, une maison ou un bâtiment quelconque ?

Dès que vous avez trouvé un acquéreur, le notaire chargé de la vente informe la commune que votre immeuble est à vendre, qu'il y a un acheteur et il indique le prix accepté par l'acheteur. La commune dispose alors de deux mois au maximum, pour faire connaître sa décision. Soit elle préempte, c'est à dire qu'elle se porte acquéreur à la place de votre acheteur et au même prix; soit elle n'exerce pas son droit et la vente se fait alors normalement avec l'acheteur prévu.

### Contrat d'entretien de l'éclairage public

Le conseil décide de souscrire un nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'U.E.M. ce nouveau contrat dit systématique prévoit que l'U.E.M. va remplacer dans un premier temps l'ensemble des ampoules du réseau d'éclairage public communal. Ensuite, en cas de panne, elle interviendra dans un délai maximum de 48 h suivant l'appel.

L'éclairage public étant pratiquement le seul service que nous utilisons encore dans le SIVOM de Solgne, le Conseil a décidé d'entamer la procédure de retrait de ce SIVOM ce qui permettra d'économiser les frais de fonctionnement versés à ce syndicat.

### Assurances contre les risques statutaires du personnel

Le personnel communal étant bénéficiaire d'un certain nombre de droits de par son statut ( maintien du salaire en cas de maladie ou d'accident du travail ) le conseil a décidé de s'assurer contre ces risques. Ainsi, en cas de maladie ou autre, l'assurance prendra en charge le paiement de toutes les sommes revenant au personnel y compris les charges sociales.

-----Séance du 27 novembre 1995 -----

### Implantation d'une usine d'enrobés sur la zone du cheval blanc à Solgne

Après en avoir délibéré, le conseil s'est déclaré favorable à l'implantation d'une usine d'enrobés à Solgne. Cette décision a été prise après examen du dossier d'enquête consultable en mairie et qui décrit dans le détail toutes les mesures prises pour éviter les pollutions et les nuisances.

Pour plus de détails, voir plus loin l'article consacré à ce sujet.

### Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil adopte à l'unanimité un règlement intérieur conforme aux dispositions du droit local en vigueur en Alsace-Moselle et du code des communes.

Ce règlement ( dont l'adoption est obligatoire dans notre département) vise à organiser le travail du conseil, des commissions et du maire.

### Redéfinition de l'emploi d'ouvrier communal

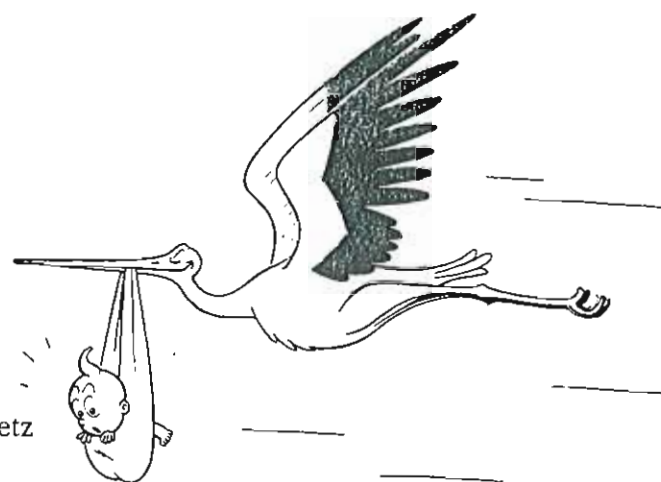
Suite à l'embauche d'un nouvel ouvrier communal, le conseil a été amené à préciser les caractéristiques de cet emploi dans le cadre de la nouvelle législation sur les emplois publics.

### Colis de Noël et repas des anciens.

Le conseil a décidé de perpétuer la tradition qui veut qu'un colis soit offert aux anciens de la commune qui atteignent l'âge de 65 ans. Ce colis est le témoignage de la reconnaissance de la municipalité après une vie de travail et non le signe d'une relégation dans la catégorie des inactifs. D'ailleurs la municipalité espère bien pouvoir compter dans les prochaines années sur le dynamisme, l'expérience et la disponibilité des ces personnes notamment quand la salle communale sera construite.

D'autre part, les anciens à partir de 65 ans seront invités vers le mois de février au traditionnel repas organisé à leur intention et auquel seront également conviés les membres du personnel communal, le curé, l'institutrice et l'ensemble du conseil municipal.

## ETAT-CIVIL 1995



### Naissances

- Doriane THIERY née le 16 juillet 1995 à Metz

- Mélanie DEJODE née le 6 novembre 1995 à Metz

Félicitations aux parents et tous nos voeux de prospérité aux nouveaux nés.

---

### LISTE ELECTORALE

Il est rappelé aux personnes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 1996 qu'elles peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 1995 en s'adressant au secrétaire de mairie.

Il en est de même pour les personnes qui sont venues s'installer dans notre commune et qui ne seraient pas encore inscrites ici.

---

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Pour achever votre information sur les différentes commissions communales voici la liste des personnes faisant partie de la C.C.I.D. Cette commission, présidée par le maire est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants nommés par les services fiscaux à partir d'une liste proposée par le conseil municipal. Elle travaille en présence d'un représentant des services fiscaux dans le but de mettre à jour les valeurs des différents immeubles situés sur la commune afin de permettre une juste imposition de tous un chacun. Elle comporte obligatoirement une personne résidant à l'extérieur du village mais qui est propriétaire sur la commune.

**Titulaires :** Claude JOLY, Philippe LEROY, Michel REBOIS, Gilles MRAZEK, Jean-Luc REMY, Jean RENAUT (Silly-en-Saulnois).

**Suppléants :** Robert MATHIEU, Jean-Pol HOCQUART, André BOUCQ, René BUTTGEN, Lucien LANG, Gabriel MOINIER (fils) (PONTOY).

---

### Ordures ménagères - Rappel

La liste des personnes inscrites sur le rôle des ordures ménagères doit être impérativement mise à jour **avant le 1er janvier 96**. En cas de changement de nombre de personnes dans votre foyer, prière de le signaler en mairie ou au maire avant la date limite. Au delà du **01.01.96**, la liste étant transmise au SIVU, aucune réclamation ne sera acceptée concernant le nombre de parts facturées.

## PROGRAMME DE TRAVAUX 1996



### Réfection de la voirie rue de Luppy et rue des Chênes

L'état très dégradé de ces deux voies qui desservent 24 foyers, nécessite la pose d'un tapis d'enrobés après griffage d'une bande de 1 m le long des trottoirs. Dans la rue des Chênes, les problèmes d'évacuation d'eau lors d'averses importantes seront résolus par la pose d'avaloirs supplémentaires de part et d'autre de la placette située au bas de la rue.

### Aménagement de trottoirs à la Haute-Beux

Le conseil avait envisagé la création de trottoirs du même type que ceux du village à savoir bordures béton, revêtement en bitume avec entrées de maison en pavés autobloquants.

A la demande des habitants du quartier qui souhaitent conserver le caractère rural de cet endroit, il est envisagé d'installer simplement un caniveau en limite de chaussée puis de conserver entre celui-ci et les murets de clôture, une bande enherbée qui pourra éventuellement faire l'objet de plantations décoratives. En cas de changement d'avis ultérieurement, il sera toujours possible de créer un trottoir de type plus traditionnel.

### Réfection du logement communal au 1er étage de l'actuelle mairie-école

Dans le cadre du projet mairie + salle communale (voir par ailleurs dans ce numéro), et afin d'offrir un logement en remplacement de celui du presbytère, la commune va réhabiliter l'appartement du 1er étage de la mairie-école en le dotant du confort moderne : chauffage central, réfection de l'électricité et de la plomberie, isolation, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des revêtements de sols et muraux. Une fois remis aux normes le logement sera mis à disposition des occupants actuels du presbytère, probablement dès l'automne 96.

Ensuite le "terrain" sera libre pour mettre en chantier la transformation du bâtiment paroissial.

# CENTRALE D'ENROBES DE SOLGNE

Avant d'entrer dans le détail, faisons un petit retour en arrière pour expliquer ce qu'est la zone d'activités dite du cheval blanc.

## Historique

En 1990, la commune de Solgne qui souhaitait mettre en place une infrastructure destinée à permettre le développement du secteur, décida de créer une zone d'activités de 15 ha, pouvant accueillir un certain nombre d'entreprises de toutes sortes. Jouant le jeu de l'intercommunalité, mais aussi pour permettre un cofinancement, Solgne proposa aux 15 communes membres du SIVOM de prendre des participations dans cette future zone. Seules 5 communes répondirent favorablement, à savoir Orny ( à hauteur de 10% ), Saily-Achatel, Secourt, Thimonville et Beux ( chacune à hauteur de 8,75 % ) Solgne conservant 55 % des parts.

Des travaux de viabilité furent entrepris sur cette zone, financés par un emprunt à remboursement différé et dont les premières échéances tombaient en 1995.

Pendant 5 ans, aucun projet sérieux ne vit le jour.

Au mois d'août dernier, l'entreprise TRABET qui est une entreprise alsacienne de travaux publics, décide de déposer un dossier pour l'implantation sur ce site d'une centrale à enrobés c'est à dire d'une unité de fabrication de "macadam" servant à la construction des routes, d'un garage pour l'entretien des véhicules de chantier et enfin d'une concession Mercedes Poids Lourds pour la Moselle. Ces trois activités devant employer à terme environ 70 personnes dont une trentaine d'emplois nouveaux !

La centrale d'enrobés étant susceptible de créer des nuisances, son implantation était soumise à enquête publique. Cette enquête s'est déroulée du 13 novembre au 17 décembre 95. Un dossier d'enquête était disponible dans toutes les mairies du secteur.

Les conseils municipaux de toutes les communes dans un rayon de 3 km autour du projet devaient donner leur avis sur cette implantation.

## Les raisons du choix

Le conseil municipal de Beux, comme d'ailleurs les autres, a estimé que compte tenu des mesures de sécurité prises pour lutter contre les nuisances éventuelles, mais également compte tenu de l'impact positif sur l'économie du secteur en terme d'emplois et de revenus ( taxe professionnelle ), il se prononçait favorablement par rapport au projet. Cinq conseillers, estimant ne pas avoir suffisamment d'informations sur ce type d'installations se sont abstenus de voter. ( Mme Marie-Paule PIDOLLE et MM. JOLY Claude et Roland, MRAZEK Gilles et REMY Jean-Luc).

## Mouvement de protestations

Quelques jours avant la fin de l'enquête publique, un mouvement ( spontané ? ) s'est organisé contre ce projet. Des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Une réunion d'information ( ou peut-être de désinformation ? ) a été organisée à Solgne. Toujours est-il qu'une pétition recueillant près de mille signatures dont 34 de notre commune a été remise au maire de Solgne.

Cette pétition, il faut le dire, a été obtenue sur des arguments faux voire mensongers. En effet, de l'aveu même des démarcheurs, le fait que de l'amiante pourrait être rejetée dans l'air a été mis en avant pour effrayer l'opinion publique alors que ce matériau ne rentre pas du tout dans le processus de fabrication des enrobés. Les odeurs d'oeufs pourris sont de la même façon de la pure invention ce dont peuvent témoigner tous ceux qui ont visité ou approché une centrale d'enrobés. ( D'ailleurs, la plupart d'entre nous passe régulièrement à côté de la centrale de Peltre et personne n'a jamais senti quoi que ce soit !)

Les poussières émises sont récupérées par des filtres et ré-injectées dans le circuit de fabrication.

Le trafic de poids lourds qui aurait pu être généré par cette activité représentait moins de 3% du trafic P.L. déjà existant sur la départementale 955 et moins de 1% du trafic total.

Quant au bruit, il était de 65 décibels soit beaucoup moins qu'un aspirateur domestique et donc inaudible à partir de 300 m. Rappelons que la première maison était située à 650 m. du projet.

Peut-être faut-il chercher la virulence de ce mouvement de protestation dans le fait que l'entreprise TRABET, pratique des prix inférieurs de 30 à 50% à ceux des entreprises mosellanes ! Ce qui doit en déranger certains. L'entreprise alsacienne qui avait décroché le marché des routes départementales en Moselle ainsi que celui des routes nationales et des autoroutes de notre département permettait une économie de 400 millions de francs sur le budget départemental. Sans cette centrale, l'entreprise ne pourra plus soumissionner et qui paiera la différence ? Tout simplement les contribuables que nous sommes !

Certes, l'argent ne doit pas nous conduire à sacrifier notre environnement. Mais dans ce cas précis, l'était-il ? La plupart des gens raisonnables ne le pensaient pas.

## Epilogue

Si les élus ont pour première mission de gérer leurs communes, ils ne peuvent le faire contre la volonté d'une majorité de leurs concitoyens. Que ces derniers soient manipulés ou non.

Cette constatation a donc conduit le maire de Solgne à reconvoquer son conseil municipal et à prendre en compte ce mouvement de protestations qui prenait une ampleur dangereuse.

Le mot n'est pas exagéré, puisque des menaces d'incendie avaient été proférées, la haine entre partisans et opposants à la centrale risquait de rendre la vie municipale impossible.

Afin de préserver l'essentiel dans des communes comme les nôtres, c'est à dire l'entente entre les habitants, le conseil a décidé de revenir sur sa décision et demandé au préfet de donner un avis défavorable à l'implantation de cette centrale.

Cette décision, guidée par le souci du maintien de la cohésion communale, aura des conséquences importantes sur l'économie des communes du secteur, mais était sans doute la meilleure à prendre.

**Il n'y aura donc pas de centrale d'enrobés dans les environs ; le caractère rural du secteur sera sauvegardé.**

La question est maintenant de savoir s'il est possible d'envisager une autre utilisation du terrain de cette zone afin de rentabiliser les investissements qui y ont été réalisés. Peut être dans le domaine des loisirs ?

A moins qu'une entreprise non polluante et créatrice d'emplois ne se fasse connaître d'ici peu.

On peut toujours rêver !

# PROJET DE SALLE COMMUNALE

## Les résultats du sondage

Depuis son élection au mois de juin dernier, le conseil municipal réfléchit à la possibilité de création d'une salle communale. L'état préoccupant des bâtiments communaux a conduit le conseil à intégrer cette réflexion sur la salle dans un projet d'ensemble de rénovation touchant à la fois l'actuel presbytère et la mairie-école.

Au fil des discussions, il est apparu que compte tenu des contraintes budgétaires, il serait opportun de consulter la population pour déterminer le plus exactement possible quels sont les besoins et les attentes dans ce domaine.

Un questionnaire a donc été distribué à tous les habitants âgés d'au moins 14 ans soit à 154 exemplaires.

Le nombre de réponses retournées dans les délais, est de **117 soit 76%** de participation ! Ce chiffre montre bien l'intérêt que les habitants manifestent pour cet équipement.

Avant d'en tirer les conclusions, voici comme nous vous l'avions promis, le détail des réponses ( en gras les réponses majoritaires ).

A la suite du dépouillement, vous trouverez les réponses aux questions que certains ont posées ainsi que les conclusions que le conseil municipal a tirées de ce sondage.

### 1°) Souhaitez-vous l'implantation d'un tel équipement dans notre commune ?

OUI 114 soit 97,5 %                      NON 3 soit 2,5 %

### 2°) Pensez-vous que l'emplacement suggéré ( ancien presbytère ) est judicieux ?

OUI 106 soit 90,5 %                      NON 11 soit 9,5%

Autres suggestions : derrière l'école (3), sur le terrain de foot (1), hors du village (1), carrefour rue de Luppy- route de Metz (1), pas de proposition (5).

### 3°) Quelles activités souhaiteriez-vous voir dans cette salle ?

- Réunions de tous genres                      90%
- Cinéma                                              72 %
- Concert pour adolescents                      35 %
- Activités sportives                              45 %
- Activités récréatives 4-10ans                      80 %
- Spectacles                                        40 %
- Théâtre                                              7 %
- Autres : concours de belote, tarots, baby-foot, flipper, billard, repas dansants, soirée loto ...

### 4°) A qui faut-il réserver cette future salle ?

- uniquement aux habitants de Beux                      13 %
- à toute association comportant des membres habitants Beux                      21 %
- à tout le monde ( mariages, associations extérieures à la commune )                      66 %

### 5°) Quels équipements faut-il prévoir à votre avis ?

- Bar                                                      93 %
- Cuisine                                              90 %
- Vestiaire                                              85 %
- Sonorisation                                        73 %
- Salle modulable                                      55 %
- Scène                                                45 %
- Douches                                              20 %

### 6°) Mode de gestion de la salle ?

- Par la commune                                      80 %
- Par une association                                      14 %
- Par plusieurs associations                                      2 %
- Pas de réponse                                      4 %

### 7°) Quelle devrait être d'après vous la capacité d'accueil de la salle ?

- 30 à 50 personnes                                      7 %
- 50 à 100 personnes                                      46 %
- 100 à 150 personnes                                      37 %
- plus de 150 personnes                                      8 %
- sans opinion                                              2 %

### 8°) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Tranche d'âge	Nombre de réponses	Nombre de personnes par tranche	% de participation par tranche
14/20	24	24	100
20/25	11	13	84
25/30	4	13	31
30/35	12	15	80
35/40	18	22	82
40/45	8	13	62
45/50	10	14	71
50/55	7	10	70
55/60	5	9	56
60/65	5	9	56
65/70	8	10	80

4 personnes n'ont pas répondu à cette question.

( Bravo aux jeunes pour leur participation à 100 % )

Questions posées en annexe au sondage : le maire répond.

**\* Pourquoi ne pas construire du neuf ?**

Une construction neuve coûterait aussi cher et ne résoudrait pas le problème des bâtiments actuels qu'il faudrait de toutes façons rénover. Compte tenu du budget dont elle dispose, la commune ne pourrait pas réaliser ensemble toutes ces opérations et la projet de salle serait alors reporté d'une dizaine d'années.

**\* Ce projet va-t-il entraîner une augmentation des impôts locaux ?**

Le conseil a prévu d'inscrire le projet dans une enveloppe budgétaire de 1.250.000 F HT, compatible avec les capacités actuelles de financement de la commune. Le plan de financement devrait s'équilibrer ainsi : subventions 40 %, autofinancement 20 %, emprunt 40 %.

On voit donc qu'en ce qui concerne l'investissement en lui-même, aucune augmentation des impôts n'est nécessaire a priori. Concernant le fonctionnement, tout dépendra de l'utilisation qui en sera faite ; les locations devraient couvrir une bonne partie voire la totalité des frais. En tout état de cause, si augmentation il y a, elle devrait rester très modeste.

**\* Qu'advient-il de l'actuel locataire du presbytère ?**

La commune va rénover en 1996 le logement de l'école. Celui-ci sera mis à disposition du curé en remplacement du logement du presbytère (comme le prévoit les dispositions du Concordat, toujours en vigueur dans notre département).

Il n'y pas de relations directes entre la commune et les locataires du presbytère. C'est le desservant de la paroisse ( le curé ) qui gère la location du presbytère comme il l'entend. La commune n'étant que nue-propriétaire de ce bâtiment, l'entretien du gros oeuvre lui incombe en totalité. Précisons tout de même que depuis plusieurs années, M. le curé reverse à la commune 70 % des loyers encaissés, le reste étant partagé entre lui-même et le conseil de fabrique.

**\* L'école aura-t-elle la possibilité d'utiliser cette salle ?**

Evidemment oui. C'est également l'une des raisons qui ont motivé le choix de l'emplacement de la salle ; proximité à la fois de l'école et du plateau sportif.

**\* Ne devrait-on pas faire un deuxième sondage pour affiner le projet ?**

Les résultats du premier sondage sont assez explicites sur le type d'activités souhaitées, la capacité de la salle, etc... Je pense qu'il revient maintenant à l'homme de l'art - l'architecte - d'établir un projet qui prenne en compte le maximum des souhaits exprimés tout en restant dans l'enveloppe budgétaire qui lui a été imposée par le conseil municipal.

**\* Ne pensez-vous pas que la salle verra sa fréquentation baisser comme ce fut le cas pour le plateau sportif ? Dans ce cas, quelle rentabilité ?**

La rentabilité n'est pas l'objectif premier d'un équipement public. Certes, son fonctionnement ne doit pas être une charge trop lourde pour la collectivité, mais l'investissement de départ ( largement assuré par des subventions ) représente un accroissement du patrimoine de la commune.

S'agissant d'équipement public, il faut plutôt examiner l'utilité que la rentabilité ( une route n'est pas rentable mais elle est utile !). 97 % des personnes ayant répondu au sondage estiment que cet équipement est souhaitable dans notre commune ; le conseil municipal se doit donc de prendre en considération ce choix et si possible le concrétiser.

Quant à la fréquentation, je pense que compte tenu de la diversité des activités possibles dans une salle, elle servira à un public beaucoup plus large que le plateau sportif ; son utilisation devrait donc logiquement être plus importante et plus durable.

## CONCLUSIONS

Le 7 novembre dernier, le conseil municipal s'est réuni en commission plénière avec M. Pierre Lépine, architecte chargé du projet.

Les résultats résumés du sondage lui ont été remis à savoir :

Aménagement d'une salle d'une capacité d'environ 100 personnes et de ses annexes ( cuisine, bar, vestiaires, toilettes etc...) ainsi que des locaux nécessaires au transfert de la mairie, dans le bâtiment abritant l'actuel presbytère ; le tout devant s'inscrire dans une enveloppe maximum de 1.250.000 F HT .

D'après M. Lépine, le pari devrait pouvoir être tenu. Le projet qu'il nous remettra en janvier vous sera présenté dans le prochain numéro de Beux-Info ( juin 96).

Quant à la réalisation, si les subventions demandées sont accordées, elle est prévue pour 1997 en ce qui concerne la salle et la mairie.

## " LE PRIX DE L'HISTOIRE "

Au mois d'août dernier, la préfecture de la Moselle a envoyé à toutes les communes du département un formulaire destiné à recenser les derniers "poilus", c'est à dire les soldats qui avaient participé au conflit de 1914-1918. Le courrier expliquait que l'Etat voulait rendre un hommage aux derniers hommes ayant participé à la première guerre mondiale, en leur remettant officiellement la Légion d'honneur à l'occasion du 11 Novembre 95.

La commune de Beux, parmi ses enfants, compte encore un de ces poilus en la personne de M. Edouard BASTIEN résidant aujourd'hui à la maison de retraite de St-Epvre mais qui aime encore venir régulièrement, dans son village natal. La commune a donc répondu au questionnaire en indiquant les coordonnées de M. Edouard BASTIEN.

Sur les 727 communes de Moselle, toutes sans exception ont répondu. Il en est ressorti que 43 personnes ayant participé à ce conflit sont encore en vie en Moselle. Les communes, les associations d'anciens combattants, la presse tout le monde contribua à faire courir le bruit que les " anciens de 14 " allaient être tardivement mais dignement récompensés et honorés. Les intéressés se préparaient psychologiquement à recevoir cette haute distinction. L'Etat, au plus haut niveau, allait leur rendre hommage pour leur courage, leur dévouement et leur sacrifice. Les commentaires allaient bon train sur le temps qu'il aura fallu attendre pour que la reconnaissance de la Nation se manifeste de façon aussi solennelle et générale. Mais soit ! mieux vaut tard que jamais.

Malheureusement c'était méconnaître les subtilités de la haute administration parisienne !

En effet, à quelques jours de la remise officielle, et n'ayant aucune nouvelle de la "Légion d'honneur" de M. BASTIEN, le maire se renseigna auprès de la préfecture pour s'entendre dire stupéfait que la médaille ne pourrait lui être attribuée au prétexte que comme ses camarades de Moselle et d'Alsace, il avait porté ( malgré lui ) l'uniforme allemand et que le Code de la Légion d'honneur interdisait de décerner cette décoration à des soldats ayant porté un uniforme étranger. Toutefois le ministre des anciens combattants allait leur écrire personnellement pour leur expliquer leur situation.

Quel tapage n'a-t-on pas fait autour de l'image de François Mitterand et Helmut Kohl, marchant main dans la main au mémorial de Douaumont. Et les discours sur l'entente franco-allemande, la réconciliation de deux peuples jadis ennemis, aujourd'hui quasiment unis pour affronter le même avenir en Europe et j'en passe.

L'employé de préfecture ( qui personnellement n'y était pour rien bien sûr ) expliquait que ces derniers rescapés payaient le **PRIX DE L'HISTOIRE** . Bien sûr, ce n'était pas volontairement qu'il portaient l'uniforme allemand. Mais le Code était formel ...

Après la honte des certificats de réintégration exigés des Alsaciens-Mosellans nés pendant la période de l'annexion et qui souhaitaient obtenir une carte d'identité française, voilà que l'on porte un ultime coup au moral de ceux qui ont connus ces tristes heures.

Sans doute l'Etat a aujourd'hui d'autres préoccupations et la petite centaine de poilus des trois départements alsaciens-mosellans ne descendront pas dans la rue pour manifester leur immense déception à l'égard de leur pays. A leur âge ( au moins 95 ans ) on n'éprouve peut-être plus beaucoup de ressentiment ; on prend les choses avec philosophie. Mais le pays tout entier se grandirait en réparant solennellement cet outrage majeur à la mémoire de milliers de gens vivants ou morts.

Si le Code de la Légion d'honneur comporte des " lacunes " , il doit être possible de le modifier ; mais faisons vite le temps est compté.

Pour conclure, je voudrais informer les autorités "compétentes", que le même phénomène d'annexion s'est produit en 1940 avec ceux que l'on a appelés les Malgré-nous. Faisons au moins en sorte qu'ils ne payent pas eux aussi le prix de l'histoire en l'an 2020 ! Merci pour eux.

Bernard GUITTER, Maire de Beux.

### Dernière minute :

Dans un article du Républicain Lorrain daté du jeudi 14 décembre 1995 il est fait état de la réponse de la présidence de la République suite à l'intervention de différents parlementaires à ce sujet. Le chef de l'Etat a admis que " la participation de soldats alsaciens et mosellans à la guerre de 1914-1918 sous l'uniforme impérial " ne saurait être reprochée aux intéressés, dès lors qu'elle a été la "conséquence inéluctable d'un traité imposé à la France après sa défaite en 1870." Il conclut ainsi : "Elle ne peut cependant leur valoir, en tant que telle, la reconnaissance de la Nation que manifeste la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur".

Dont acte. Les citoyens que nous sommes seront très curieux d'apprécier les mérites qui vaudront aux prochains récipiendaires, la reconnaissance de la Nation.

## Coup d'oeil sur ...

### *...les mercredis récréatifs*

Depuis début octobre, fonctionne un atelier destiné à occuper les enfants de 4 à 10 ans le mercredi après-midi.

Créé à l'initiative de Mme Claudine RENZELMANN, cette activité a reçu dès le départ le soutien de la commune par la mise à disposition d'un local ainsi qu'une dotation en petit matériel divers destiné aux travaux manuels : pinceaux, ciseaux, crayons, feutres, peinture etc...



Certes, les conditions de confort ne sont pas idéales mais il faudra encore patienter un peu en attendant que la future salle communale soit opérationnelle ; cette activité pourra alors s'installer dans des locaux mieux appropriés.

Les activités débutent à 14 h et permettent aux enfants de développer leur habileté manuelle et leurs talents artistiques



Découpages, dessins, peintures, constructions de mobiles, pâtes à sel, pâte à modeler, chaque enfant est aiguillé vers l'activité qui convient à son âge ou à ses goûts. Dans la mesure du possible, les animatrices développent ensuite un thème particulier chaque semaine. Ainsi les enfants ont déjà pu construire, entre autre, un superbe mobile constitué d'oiseaux découpés dans du carton et peints par les enfants .

Quand le temps s'y prête, des activités sont organisées en extérieur et à partir du printemps des sorties sont prévues dans les environs.



Vers 16h le goûter est préparé : chocolat chaud, jus de fruits, gâteau, puis vers 16h30, les enfants repartent chez eux tout fiers de montrer à leurs parents les objets qu'ils ont fabriqués.

Une participation de 10 F est demandée pour permettre le renouvellement des petites fournitures.

# QUELQUES CONSEILS POUR LE FLEURISSEMENT

par le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle

Si vous avez la chance d'avoir un balcon ou mieux encore une terrasse, quel merveilleux petit jardin floral vous pourriez y installer. Il suffit d'un minimum de connaissances et de quelques soins.

## LES RECIPIENTS

Les récipients doivent être le moins visibles possible. La pierre des auges, les vasques, les jarres ou vases de grande dimension peuvent être de bon supports de fleurissement. En revanche l'usage de pneus, seaux ou autres éléments de décoration peu esthétiques est à proscrire.

Attachez solidement les pots ou jardinières afin d'éviter les accidents; pensez à les équiper de soucoupes afin de récupérer l'eau et de ne pas éclabousser les murs ou... les passants.

## LA MISE EN PLACE

Etant donné la densité de la plantation dans un volume restreint, la terre doit être riche. Constituez votre mélange avec:  
-2/3 de terre de jardin comprenant du terreau de feuilles  
-1/3 de tourbe horticoles (humidifier avant incorporation).

Ajoutez éventuellement à ce mélange 7 à 8 % de sable, de l'engrais complet et un peu de fumier décomposé. Dès la fin des plantations, un bon arrosage est nécessaire pour faciliter le tassement et l'enracinement.

Attention aux dernières gelées, ne plantez pas vos jardinières à floraison estivale avant la première quinzaine de mai sauf si vous avez la possibilité de les abriter en cas de gel.

## LE CHOIX DES PLANTES

Pour le choix des plantes et la composition de votre décor la plus grande fantaisie est permise. Toutefois, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments:

### - de l'exposition

En principe les plantes ont besoin de soleil pour se développer et fleurir. Le bégonia tubéreux, l'impatiens, le fuchsia et même la célosie et le lobélia supportent ou même préfèrent les situations ombragées;

### - du choix des couleurs

Afin de bien se détacher les fleurs doivent contraster avec la couleur des façades ou des murs. Il est intéressant d'harmoniser les couleurs et les formes.

### - de la période durant laquelle vous souhaitez fleurir

On peut prévoir plusieurs fleurissements: au printemps, en été, en automne et même en hiver.

### - du choix des espèces

Pour un fleurissement d'été voici la liste des valeurs sûres: géraniums lierres ou érigés, pétunias, sauges, oeillets d'Inde, dahlias, ageratum, mais aussi le scaevola, plante retombante aux petites fleurs bleues, le gaura d'une insolente vigueur

ou le plectranthus variegata qui accompagnera géranium ou pétunia dans vos jardinières.

## L'ENTRETIEN

- Arrosez chaque fois que la terre devient un peu sèche; donner l'eau nécessaire en grande quantité et de préférence le soir.

- Donnez de l'engrais, tous les huit ou quinze jours, sous forme liquide et jamais sur un sol sec.

- Faites de temps en temps la toilette de vos pots et de vos jardinières en enlevant les fleurs fanées, en taillant les plantes trop envahissantes, en palissant les espèces grimpantes.

- Ne laissez pas la partie supérieure du sol devenir dure, binez légèrement.

- Veillez à ce que la partie de votre terrain ou de la voie publique sur laquelle vous aurez établi votre décoration florale soit toujours de la plus grande propreté; mauvaises herbes, et débris doivent absolument disparaître.



## Visite de St-Nicolas aux enfants de Beux

Dimanche 10 décembre, les enfants de Beux se sont retrouvés dans la salle des fêtes d'Orny, à l'invitation de l'association de Beux, pour assister avec émerveillement à un spectacle de magie et de clowns. C'était vraiment très réussi; beaucoup de parents présents sont restés bouches bées devant les trucs du prestidigitateur. Après un numéro de clowns hilarant, St-Nicolas est venu récompenser les enfants sages en leur offrant des cadeaux et des friandises, puis s'en est allé avec M. le Maire remettre des colis aux anciens du village.

L'après-midi s'est terminée par un goûter qui a fait le régal des petits et des grands.



" Incroyable ce numéro de cordes ! " se dit Romain.



Comment cette pauvre assistante va-t-elle s'en sortir avec 12 couteaux dans la tête ?



Le perroquet Jacky a fait patienter les enfants avant l'arrivée de l'évêque de Myre. Avant son départ, les enfants ont entonné la chanson de St-Nicolas.



## Page d'informations paroissiales

### CALENDRIER DES MESSES DOMINICALES DANS LE SECTEUR DE SOLGNE

J O U R	SOLGNE	BUCHY	SAILLY ACH.	SECOURT	LIEHON	BEUX
Sam. 30 Décembre		19 h				
Dim. 31 "	11 h			10 h ADAP		
Sam. 6 Janvier					19 h	
Dim. 7 "	11 h		10 h			
Sam. 13 "				19 h		
Dim. 14 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 20 "			19 h			
Dim. 21 "	11 h				10 h	
Ven. 26 "		19 h				
Sam. 27 "						19 h
Dim. 28 "	11 h			10 h		
Sam. 3 Février					19 h	
Dim. 4 "	11 h		10 h			
Sam. 10 "				19 h		
Dim. 11 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 17 "			19 h			
Dim. 18 "	11 h				10 h	
Ven. 23 "		19 h				
Sam. 24 "						19 h
Dim. 25 "	11 h			10 h		
Sam. 2 Mars					19 h	
Dim. 3 "	11 h		10 h			
Sam. 9 "				19 h		
Dim. 10 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 16 "			19 h			
Dim. 17 "	11 h				10 h	
Ven. 22 "		19 h				
Sam. 23 "						19 h
Dim. 24 "	11 h			10 h		
Sam. 30 "		19 h				
Dim. 31 "	11 h		10 h			

#### DATES A RETENIR PAR LES INTERESSES :

##### + Réunions de préparation aux baptêmes :

Mercredi 17 janvier 1996 à 20 h 30 au presbytère de Solgne  
 Vendredi 16 février 1996 à 20 h 30 au presbytère de Solgne  
 Vendredi 15 mars 1996 à 20 h 30 au presbytère de Solgne

##### + Réunions de Formation Chrétienne : Les SACREMENTS (suite) :

Les mercredis 24 janvier, 14 février et 20 mars 1996 à 20 h 30 au presbytère de Solgne..... Tous les intéressés seront les bienvenus !

##### + Réunions des parents (Première Communion, première année) :

Les vendredis 19 janvier et 1<sup>o</sup> mars à 20 h 30 au presbytère de Solgne.

+ Mercredi 21 février à 20 h 45 au presbytère de Solgne : Etablissement du programme des chants pour Pâques.

# ARMÉE DE TERRE

# recrutement

# 1996

PAGE PRATIQUE

## OFFICIERS

**MAI 1996.**  
École Spéciale Militaire de Saint-Cyr.

Dépôt des dossiers avant le 10 février 1996 :

concours « sciences », « lettres et sciences humaines », « sciences économiques » ;

et avant le 10 mai 1996 :

concours « DES » et « AEI ».

(170 postes dont 9 féminins en 1995.)

**MAI 1996.**

École Militaire du Corps Technique et Administratif.

Dépôt des dossiers avant le 15 mars 1996.

(5 postes dont 2 féminins en 1995.)

**JUIN 1996.**

École du Commissariat de l'Armée de Terre.

Dépôt des dossiers avant le 31 mai 1996.

(14 postes dont 2 féminins en 1995.)

**TOUTE L'ANNÉE.**

Officiers de réserve servant en situation d'activité pour une durée déterminée (ORSA).

(Environ 150 postes).

## SOUS-OFFICIERS

### BACHELIERS

**MAI 1996.**

École Nationale des Sous-Officiers d'Active (Saint-Maixent).  
Clôture du recrutement : 1<sup>er</sup> décembre 1995.

(Environ 290 postes - masculins et féminins.)

**AOUT 1996.**

École Nationale Technique des Sous-Officiers d'Active (Issoire).  
Clôture du recrutement : 29 mars 1996.

(Environ 100 postes - masculins et féminins.)

**SEPTEMBRE 1996.**

École Nationale des Sous-Officiers d'Active (Saint-Maixent).  
Clôture du recrutement : 29 mars 1996.

(Environ 360 postes - masculins et féminins.)

### NON BACHELIERS

**SEPTEMBRE 1996.**

École Nationale Technique des Sous-Officiers d'Active (Issoire).  
[Niveau seconde et première].

Clôture du recrutement : 5 avril 1996.

Concours : mai 1996.

(Environ 300 postes - masculins et féminins.)

## ENGAGÉS VOLONTAIRES

**TOUTE L'ANNÉE.**

- Régiments professionnalisés.
- Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
- Service militaire adapté.

5 000 postes au total

### INITIAUX

Avant Service national.

### ULTÉRIEURS

Volontaires Service Long ou après Service national.

### RÉGIMENTS

**TOUTES ARMES.**

Infanterie, Troupes de Marine, Génie, Cavalerie (blindés), Artillerie, Transmissions, Train, Matériel.

**SERVICES.**

Commissariat, Santé, Essences.

## CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE DE LA MOSELLE

Caserne NEY - Avenue Robert Schumann - BP 58 - 57998 METZ-ARMEES

☎ 87.36.37.38

## VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie :	22, rue principale	87.57.64.30
Permanence du secrétariat :	Jeudi de 18h30 à 20 h.	
Maire :	Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy	87.57.61.47
Adjoints :	Claude JOLY 3, Rue principale	87.57.73.84
	Philippe LEROY 27, Rue principale	87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

## ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy)	Directrice	Mme CARDON
Ecole de Beux (CE 2)	Directrice	Mme MORLOT
Ecole de Luppy (CP+ CE1, CM1et2)	Directrice	Mme NOVICKI

## OU S'ADRESSER POUR...

Urbanisme :	s'adresser en mairie ou DDE ci-dessous	
	D.D.E. Metz-Pange à METZ	87.57.57.57
Eau :	Sté Mosellane des Eaux à Metz	87.66.26.57
Electricité :	U.E.M. à Metz	87.34.44.44
POSTE	Bureau de Rémilly Rue de la gare	87.64.64.64
Perception	Rue du parc à Rémilly	87.64.60.47
Assistante sociale	Secrétariat à St-Julien les Metz	87.75.05.10
A.N.P.E.	Agence Place St-Nicolas à Metz	87.75.92.60
	Antenne à la mairie de Solgne	87.57.70.21

## URGENCES

Gendarmerie	Brigade de Rémilly	87.64.61.00	ou le 17
Pompiers	Centre de secours de Rémilly	87.64.73.33	ou le 18

## DIVERS MAIS UTILE

Ramassage des ordures ménagères :	lundi matin à partir de 7 h.
Déchetterie de Rémilly (route de Béchy)	lundi au vendredi de 14 h à 18 h
	samedi de 9 h à 18 h

## LOISIRS

Association de Beux (gestion du plateau sportif communal + Animations diverses)	
Président : M. Alain ANTOINE	5, rue des chênes
Mercredis récréatifs (animations et activités le mercredi après-midi pour les 4 - 10 ans)	
Responsable: Mme Claudine RENZELMANN	3, rue du Breuil

## EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 87.57.71.28

à Beux, Buchy, Liéhon, Luppy, Moncheux, Pontoy, Sailly-Achatel, Secourt, Silly-en-Saulnois, Solgne. et Vigny

## **CENTRALE D'ENROBES SUITE...**

Nous vous remercions de votre accueil chaleureux et de votre expression massive contre ce projet, en complet décalage avec la ruralité qui caractérise nos villages.

Nous nous sommes engagés à vous informer en retour, et nous nous réjouissons de vous annoncer que votre voix a été entendue.

Le Conseil Municipal de Solgne a décidé, le 12/12/95, de tourner le dos à la première centrale d'enrobés. Cependant, ce vote n'est pas suffisant pour empêcher la construction de cette centrale.

En effet, 11 communes sont concernées, dont la vôtre. L'avis de chaque commune est déterminant. Pour ces raisons, nous avons écrit à votre maire, afin de lui demander également de donner un avis défavorable, conforme à votre volonté, et qui aura pour effet de supprimer définitivement ce risque. Mais...

# **ATTENTION ! UNE CENTRALE PEUT EN CACHER UNE AUTRE...**

Ne riez pas !

Le 19 décembre, s'ouvre en mairie **une deuxième enquête publique pour une deuxième centrale d'enrobés**. Comme pour la première centrale et toutes les autres centrales de quelque concurrent que ce soit, nous vous appelons à opposer un refus massif, ferme et définitif.

**NI TRABET, NI WEILLER, NI LEFEBVRE,  
NI AUCUNE  
INDUSTRIE CLASSEE  
(dangereuse et polluante)**

ne s'installera au milieu de notre campagne.

Défendons ensemble, notre cadre de vie, en retournant massivement exprimer notre refus motivé sur le registre, aux heures d'ouverture de la mairie de Solgne.

**PERE NOEL,  
CETTE ANNÉE, UN SEUL CADEAU:  
AUCUNE CENTRALE AU CHEVAL BLANC**

**A.R.P.E.**